

TRY
BLACK HORSE
ALE
100 Years of Brewing
Experience behind it

**Le Monde
Ouvrier**



**The Labor
World**

DRINK
DOW'S ALE
Standard of Strength
and Quality

Rédaction: 11, rue Saint-Paul Ouest

"INSTRUIRE ET AMELIORER"

Téléphone: LANCASTER 5361

Le salaire minimum et la justice sociale

Jusqu'à présent, le commerce de détail était seul assujéti à une Ordonnance du salaire minimum, mais il n'en sera plus ainsi à partir du 1er février prochain, car à cette date le personnel féminin de tous les établissements commerciaux, gros et détail, sera assujéti à cette Ordonnance, qui vient d'être grandement modifiée, à la suite d'une conférence conjointe tenue mercredi dernier, à laquelle assistaient les représentants patronaux et ouvriers de la plupart des grands magasins de Montréal et des autres villes de la province, ainsi que les représentants du public en général. Disons, en passant, que le président de la Commission du salaire minimum, M. Gus. Franço, est un des vétérans du Travail Organisé et qu'il fut le fondateur et l'âme dirigeante du *Monde Ouvrier*, dont les efforts sont secondés par le secrétaire de cette commission, M. Alfred Crowe, un autre vétéran du Travail Organisé de la ville de Québec, et que dans le personnel d'inspection on rencontre plusieurs ex-militants des unions ouvrières et des syndicats catholiques.

Cette Ordonnance révisée inaugure en quelque sorte la reconnaissance du "prix et demi" pour les heures de travail supplémentaires au-dessus de 48 heures par semaine dans les villes de Montréal, Québec, Trois-Rivières, Hull et Sherbrooke et toute autre ville de plus de 10,000 de population; une exception toutefois a été faite pour les magasins qui n'emploient pas plus de deux employées, alors le temps à prix et demi ne commencera à compter qu'à partir de la cinquante-cinquième heure; toutefois, dès qu'une employée aura travaillé 40 heures elle aura droit à son plein salaire, lorsqu'elle travaillera moins de 40 heures elle aura droit à un bonus de 12 1/2% en plus de son salaire de base.

Dans les villes et municipalités de moins de 10,000 de population, le salaire minimum s'appliquera pour tous les établissements commerciaux à une période de travail de 54 heures avec prix et demi après cette période.

Cette politique d'exiger du prix et demi pour les heures supplémentaires cadre d'ailleurs avec une décision prise par l'hon. William Tremblay, l'actif ministre du Travail, que lorsqu'un permis pour heures supplémentaires sera accordé par l'inspecteur en chef des établissements industriels il comportera l'obligation de payer prix et demi, ce dont nous le félicitons bien vivement. En principe, le ministre du Travail, tout comme d'ailleurs le Travail Organisé, est opposé aux heures supplémentaires, estimant qu'il y a assez de chômeurs pour suffire aux besoins de l'industrie durant la période régulière de la journée de travail, mais lorsqu'il est impossible d'augmenter le personnel, soit par manque d'espace ou d'outillage, et ce pour une période limitée, il n'est que juste que ces heures supplémentaires soient rémunérées à prix et demi.

Il est d'ailleurs de l'intention de la Commission du salaire minimum d'insérer dans toutes ses Ordonnances, au fur et à mesure qu'elles seront révisées, une clause à cet effet: c'est ainsi que petit à petit la semaine maximum de 48 heures sera la règle générale dans le Québec; nos législateurs trouveront alors le terrain tout préparé pour l'insérer dans les Statuts provinciaux et l'appliquer à tous, hommes et femmes, indistinctement.

On se plaint du grand nombre de chômeurs, du chiffre effarant que coûte le secours direct, de la somme énorme des travaux publics qu'il faut exécuter pour occuper partiellement une partie des sans-travail; cela ne peut continuer indéfiniment, il faudra trouver autre chose. Alors pourquoi ne pas réduire la période de travail, donner l'occasion à un plus grand nombre de gagner leur pain quotidien et obliger l'industrie de réparer quelque peu le mal immense qui a été causé par la non-réglementation de l'emploi de la machine et la course effrénée vers l'accumulation des profits et l'augmentation des dividendes au Capital au détriment de ceux du salariat. Réduire la durée du travail est un pas dans la bonne direction, suppléer cette diminution de la période d'emploi par une augmentation constante du pouvoir d'achat, c'est la seule solution possible au problème angoissant de la dépression économique qui nous étirent et un acheminement vers une véritable justice sociale.

Il est incontestable que la loi du salaire minimum a amélioré de façon sensible les conditions de travail de milliers et de milliers d'ouvrières industrielles et d'employées de commerce, elle garantit si non un salaire courant tout au moins un minimum légal que tant et tant ne recevaient pas avant son introduction, mais est-ce suffisant?

Il est vrai que la loi de la limitation des heures de travail dans certaines industries, la loi des conventions collectives de travail ont également fait un bien énorme. Tout cela indique que, en dépit de tous les obstacles, le mouvement en avant s'accélère de jour en jour. Il est toutefois une lacune qu'il faudrait combler dans le plus bref délai possible, par l'introduction d'une loi du salaire minimum pour les hommes. Ceci ne serait pas nécessaire si les ouvriers comprenaient qu'ils se doivent à eux-mêmes, à leur famille, de se protéger eux-mêmes et de ne pas s'attendre à ce que l'Etat fasse tout pour eux et devienne leur père nourricier: si tous avaient rejoint leur union de métier, bien des problèmes auraient été résolus par eux-mêmes, mais il y en a tellement qui n'ont pas compris cette vérité qu'il devient impératif de les protéger — même parfois contre eux-mêmes — par de la législation sociale qui leur garantira tout au moins un salaire minimum et des heures de travail raisonnables.

Nos lecteurs trouveront dans une autre colonne d'autres mesures prises par la Commission du salaire minimum des femmes pour assurer une mise en vigueur plus effective de ses Ordonnances et permettre aux ouvrières de contrôler un peu mieux ce que contient leur enveloppe de paie et comment elles sont payées.

Les ouvriers doivent se réveiller avant qu'il ne soit trop tard.

Les travailleurs doivent se joindre à l'union de leur métier.

Les travailleurs doivent demander l'étiquette de l'union.

Une commission du service s'impose

D'après les journaux, ce serait à cause de l'ennui que lui causait le patronage que le docteur Raoul Poulin, député de Beauce à l'Assemblée législative, aurait démissionné. Il paraîtrait même qu'un autre député démissionnerait sous peu et ce pour les mêmes raisons.

Si ces rumeurs sont fondées, ce serait une situation unique dans notre vie politique et qui est grosse de conséquences pour l'avenir; ce n'est plus une sinécure que d'occuper une fonction publique: la majeure partie du temps de nos administrateurs et législateurs est prise à recevoir des quémandeurs de toutes sortes, à répondre à des demandes d'emploi; tous semblent être à la recherche d'une position dans le service civil ou civique; aptitudes ou pas, cela ne fait aucune différence. Cela nous fait penser à un bonhomme qui voulait une position au gouvernement, n'importe laquelle, mais avec un salaire d'au moins \$2,000 par an, seulement ce monsieur ne savait pas même écrire et comme il n'a pas obtenu ce qu'il convoitait, il en est tout furieux et se promet bien qu'aux prochaines élections il se vengera (?). C'est un exemple entre mille.

Si nos législateurs voulaient réellement et définitivement se débarrasser des chercheurs de places, ils n'auraient qu'à passer des lois pour donner de l'emploi à tous ceux qui veulent travailler. Ce serait si facile s'ils voulaient seulement légiférer sur la diminution des heures de travail, ce qui aurait pour effet de répartir la tâche à accomplir entre un plus grand nombre de travailleurs. Tous ceux qui travaillent ne quémandent pas pour avoir de position au gouvernement... chacun sait cela. Mais nos législateurs et administrateurs ne semblent pas prêts à faire abolir la "longue journée" de travail. Il leur reste alors un palliatif, que voici.

Nous estimons qu'une commission du service civil mettrait un frein salutaire à bien des ambitions et donnerait un peu de répit à nos hommes publics. Nous admettons que cela ne mettrait pas fin aux sollicitations et qu'on continuerait à les harceler avec toutes sortes de demandes plus ou moins saugrenues, mais cela en diminuerait certainement le nombre.

Il est vraiment pitoyable de voir les bureaux de nos administrateurs assiégés par cette cohue de demandeurs. Comment voulez-vous qu'ils trouvent le temps de s'occuper de la chose publique et remplissent efficacement les devoirs de leur charge? Ce surcroît de besogne inutile mine leur santé; aussi n'est-ce pas étonnant que plusieurs sont morts sur la brèche ou ont été contraints d'abandonner la vie publique avant qu'il ne soit trop tard.

C'est à douter de notre système démocratique. On a beaucoup mérité des nombreuses commissions qui ont été nommées au cours de ces quelques dernières années, elles ont au moins l'avantage de soulager nos législateurs des mille et une questions de détail dans l'administration de la chose publique, de leur servir de paratonnerre dans la course aux emplois et de les débarrasser d'une foule d'importuns.

De plus, une Commission du service civil permettrait aux véritables compétences de s'affirmer, atténuerait en grande mesure la plaie hideuse du patronage et donnerait des garanties de stabilité aux fonctionnaires qui font tout leur devoir, et ceux-là sont les plus nombreux.

SOCIUS.

UNE FETE BIEN REUSSIE

Il y a longtemps qu'il ne nous a pas été donné d'assister à des agapes aussi fraternelles que celles qui ont été données par la Fraternité des Peintres-Décorateurs, local 349, samedi dernier. Comme on le sait, u. souper aux huitres a été organisé pour célébrer une victoire bien méritée. Cette fête mémorable eut lieu aux quartiers généraux des Cordonniers, 1331, rue Sainte-Catherine Est, à laquelle assistaient plus de deux cents personnes des divers unions internationales.

Le banquet était présidé par MM. J.-E. St-Laurent et Willie Martel, respectivement président et vice-président de l'union. Parmi les officiers des diverses organisations ouvrières, qui ont bien voulu répondre à l'invitation des officiers du local 349, on remarquait MM. J.-E. Gariépy, et Jos. Pelletier, vice-président et secrétaire du Conseil des Métiers et du Travail; Oscar Boyer et Henry Landry, respectivement vice-président et secrétaire du Conseil des Métiers de la construction; Nelson Fortier, président de l'Union des Employés de tavernes et restaurants, local 200; R. Ménard, Lionel Thibault, Noël Gervais, Jos. Giroux, et C. McKercher, tous officiers du local 249 des Cordonniers — Henri Vaillancourt, de la loge Sainte-Marie des Wagonniers de chemins de fer; E. Lussier, secrétaire du comité paritaire de l'industrie du bâtiment de cette province; Frank Woodroff et L.-P. Boisselle, inspecteurs du même comité; Thomas McCracken, Tom Hughes, Morris Graham, du local 359 des Peintres de langue anglaise. Parmi les hommes publics qui ont rehaussé la fête, on remarquait les échevins E. Bélanger, de Sainte-Marie; A.-E. Goyette, de Saint-Jean-Baptiste, et M. Cardine Rochefort, député ouvrier de Sainte-Marie au provincial. Ces derniers adressèrent des paroles de félicitation à l'adresse des officiers et des membres de l'union pour le succès remporté de cette fête.

FIRMES MISES A L'AMENDE DE \$100

Quand verra-t-on dans les statuts provinciaux une loi qui accordera des pouvoirs plus étendus à la Commission du salaire minimum des femmes?

La loi du salaire minimum existe déjà depuis quelques années et jusqu'ici elle a fait un grand bien à l'ouvrière qui travaille dans certaine catégorie d'ouvrages, là où une ordonnance est appliquée par la commission, avec l'entente conjointe des patrons et des ouvriers.

Seulement celle-ci est souvent déjouée par des patrons insoucieux en payant un salaire inférieur dans bien des cas à celui fixé par l'ordonnance émise par la commission. Les employeurs pris en défaut de négligence de payer les salaires requis par l'ordonnance s'en échappent plus souvent qu'autrement par une amende inférieure au montant qu'ils auraient retenu du salaire de l'ouvrière, par des moyens illégaux de tous genres.

La commission ne peut rien de plus que de mettre en vigueur les ordonnances en vertu du pouvoir que lui confère la loi. La chronique judiciaire nous informe que, ces jours derniers, le juge Gustave Perreault condamnait à une amende de \$100 et aux frais de la cause trois firmes qui se sont avouées coupables à l'accusation portée contre elles par Me Lucien Rodier, aviseur de la Commission du salaire minimum des femmes, d'avoir payé à leurs employées des salaires inférieurs à ceux fixés par une ordonnance de la commission. Ces firmes sont la Globe Paper Box Co., 4530, rue Clarke; la Betty Lee Dress Co., et l'Expert Dress Co., situées toutes deux à 1435, rue Bleury. Pour des cas pareils, les dispositions de la loi ne vont pas assez loin. Elle devrait reconnaître que le salaire retenu devrait être remboursé en entier à l'ouvrière, outre l'amende qui est imposée aux patrons qui sont pris en flagrant délit de payer des salaires inférieurs.

LA COLONNE OUVRIERE (Suite)

**SOIREE D'AMATEURS
DES PRESSIERS, LOCAL 52**

L'Union internationale des Pressiers et Assistants, local 52, tenait, vendredi dernier, une assemblée importante à plusieurs points de vue, aux quartiers généraux des métiers de l'imprimerie, 7, rue Craig Est. La séance était présidée conjointement par MM. J.-A. Chartier et Napoléon Ouimet.

Les amendements au contrat collectif de l'imprimerie, concernant la carte de compétence, ont soulevé un débat qui devint par moments très orageux. Sur demande d'information du confrère Armand Poirier, M. Georges Brunelle, agent d'affaires, répondit que le comité conjoint a décidé de rendre la carte de compétence obligatoire à partir du 1er décembre 1936. Il informe les membres de l'Union des Pressiers qui possèdent une carte de l'union en bonne et due forme, c'est-à-dire en règle mensuellement avec l'union, que celle-ci sera reconnue comme carte de compétence par le comité paritaire de l'industrie de l'imprimerie.

M. Emile Fagnant, délégué au Conseil des Métiers et du Travail, fit un rapport très intéressant des délibérations de ce Conseil.

M. Napoléon Ouimet, organisateur de la soirée d'amateurs, qui aura lieu jeudi, le 3 décembre, à la salle de l'Assistance Publique, coin Lagachetière et Berri, a fait rapport que les préparatifs sont terminés et que les billets s'enlèvent rapidement. Toutefois ceux-ci sont en vente au bureau de l'Union, local 52, au No 7, rue Craig Est.

La prochaine assemblée du 11 décembre sera consacrée à la nomination des officiers. Les membres qui sont intéressés à avoir de bons officiers pour diriger la barque de l'union sont priés d'y assister en grand nombre.

**SYSTEME DESASTREUX
DANS LA CHAUSSURE**

On constate que, depuis que l'on tente d'instituer le système d'efficacité du travail dans l'industrie de la chaussure, les ouvriers cordonniers se sentent misérablement affectés. N'ayant aucun moyen de résistance autre que celui de l'union, ils cherchent à recourir au pouvoir de l'Union internationale des Travailleurs en chaussures afin de l'empêcher de s'implanter.

La preuve est que ceux qui en sont déjà affectés et dont plusieurs ont été des victimes de ce système, se présenteront nombreux, vendredi dernier, au local 249, et demanderont leur admission.

On a déjà eu l'occasion de parler de ce système alors qu'il n'était encore qu'à l'horizon; maintenant, il est un fait établi qu'il est en vigueur dans une des plus importantes fabriques de chaussures de l'Est de la ville. Le véritable but de ceux qui veulent l'appliquer serait de diminuer autant que possible le nombre des ouvriers et modifier le prix du travail à la pièce. La moyenne de travail devant être exécuté par l'ouvrier est fixée à 70 pour cent, sinon la position de celui-ci n'est plus tenable.

On calculerait tout le temps que les employés prennent, même pour la préparation de leurs outils, laquelle est comptée dans le 70 pour cent d'efficacité. On craint beaucoup que le système en question ne s'étende dans toute la province. Il appert, dit-on, qu'il y a actuellement deux fabriques importantes à Québec qui possèdent ce système désastreux aux travailleurs. Le seul moyen de combattre efficacement ce système, déclarent les officiers de l'Union, est l'organisation de tous les cordonniers dans une seule union solide et celle-ci, c'est l'Union internationale, qui certainement est en meilleure position de garantir l'amélioration de leur sort aux ouvriers que l'on veut exploiter.

D'après un exposé de M. Louis Coderre, ex-secrétaire du comité paritaire de l'industrie de la chaussure, il est démontré que les salaires qui ont été payés en moyenne dans les douze derniers mois étaient de \$39 par mois. Comment serait-il donc, si les travailleurs laissent pénétrer ce système, par leur indifférence et leur apathie envers l'union ouvrière, lequel ferait du cordonnier un esclave? C'est pourquoi, affirme M. McKercher, il faut à tout prix le combattre pour empêcher son application à des êtres humains. Il cita que ce système dérisoire avait déjà été en existence dans plusieurs industries et ayant été soumis à une cour de justice, celle-ci l'avait enrayé complètement du commerce industriel. MM. Lionel Thibault et D. Donaldson firent ressortir que, pour mettre un frein au projet des manufacturiers de chaussures, ce n'est que par l'union ouvrière que les cordonniers pourront y parvenir.

**L'UNION FERAIT LA FORCE POUR
LES OUVRIERES DE LA ROBE**

On nous informe, aux quartiers généraux de l'Union internationale des Ouvriers de la confection dans la robe et les manteaux, local 112, que les officiers sont activement occupés à inscrire les noms des personnes qui se présentent pour devenir membres de l'union et qui reconnaissent la nécessité de l'organisation, parce que les conditions de travail dans les ateliers sont loin d'être ce qu'elles le devraient.

Les heures de travail sont excessives, tandis qu'on refuse d'embaucher d'autres ouvrières qui se présentent pour obtenir de l'emploi. On déclare même que certains employeurs, pour ne pas avoir à payer leurs employés, se déclarent en faillite. Naturellement, les ouvrières individuellement ne peuvent rien contre ces employeurs.

Aux questions posées aux officiers par les ouvrières qui vont se plaindre contre les mauvaises conditions de travail qui leur sont imposées, la réponse est très facile: c'est que l'union, par sa force économique, accorde toute la protection possible qu'elles peuvent désirer, c'est-à-dire qu'elle obtient des patrons des conditions de travail raisonnables, les heures de travail décréées par l'union et le paiement des heures supplémentaires, abolition des salaires dérisoires actuellement payés et le paiement des salaires toutes les semaines, des comités conjoints de patrons et de contremaîtresses et des employées, afin de fixer le prix du travail à la pièce, avant que celui-ci soit commencé; le règlement des griefs par l'intermédiaire d'un représentant des membres de l'union. Comme ces conditions sont dans la plupart des cas en vigueur dans l'industrie du manteau, les ouvrières de la robe peuvent en bénéficier.

**EN QUELQUES LIGNES
Tim Buck à Toronto**

Toronto. — 12,000 personnes ont accueilli Tim Buck à l'aréna de Toronto, jeudi dernier. De retour d'Europe, où il a séjourné pendant quelques mois en Espagne, il dit qu'il sortira de la guerre civile d'Espagne une lutte internationale, une guerre qui affectera l'Europe entière.

Nouvelle échelle de salaires

Le Conseil des Métiers alliés de l'imprimerie de Toronto, a été informé que la Carswell Printing Co. avait annoncé une nouvelle échelle de salaires, qui prendra effet le 1er janvier 1937. Le Conseil a endossé la candidature du secrétaire de l'Union des Relieurs, M. E.-E. Woollon, comme échevin dans le quartier No 8, à la prochaine élection municipale de la ville de Toronto.

Refus

La Commission des Tramways de Montréal refuse d'émettre des correspondances spéciales aux chômeurs qui voyagent sur les autobus pour se rendre à leur travail à l'île Sainte-Hélène, où les autorités sont à exécuter des travaux de chômage.

Rumeurs démenties

La rumeur voulant que l'Union internationale des Ouvriers de la confection de vêtements de dames ait imposé à ses membres une augmentation de 10 cents par semaine de la contribution hebdomadaire, pour venir en aide aux ouvriers espagnols, est démentie par MM. H. Desrochers et Albert Bourgeois, officiers du local 112.

Le problème des taudis

Il appert que les propriétaires négligent de construire en neuf parce qu'ils appréhendent l'inconvénient de ne pouvoir louer à des prix raisonnables ces nouveaux logements. En tous cas, une commission composée d'hommes d'affaires et de représentants des unions ouvrières est urgente pour l'étude d'un projet de construction de logements pour remplacer les taudis.

REPONSE DE LEWIS A GREEN

D'après une dépêche de Washington, en date du 16 courant, John L. Lewis aurait répondu au président Green par un télégramme que si les délégués veulent lever l'ordre de suspension pour que les unions rebelles, comme on les appelle, puissent aller à Tampa, avec les mêmes droits que celles qui sont déjà représentées par leurs délégués, c'est une autre affaire. M. Lewis ajoute que si la Fédération croit avoir raison de suspendre des unions du C. O. I., elle ne devrait pas hésiter à les expulser.

LABOR DIRECTORY

MONTREAL TRADES AND LABOR COUNCIL. — Meets every 1st and 3rd Thursday of each month at the Mount Royal Hotel, President, Raoul Trépanier, 1153 St. Denis Street; Corresponding Secretary, Jos. Pelletier, 7 Craig Street East.

UNION DES EMPLOYÉS DE TRAMWAYS DE MONTREAL, Local 790 — Association Amalgamée des Employés de tramways électriques et de Chauffeurs d'autobus d'Amérique. — Montreal Tramways Employees' Union, Local 790, Amalgamated Association of Street, Electric Railway, and Motor Coach Employees of America; Quartiers généraux — Headquarters: 1153, rue Saint-Denis, téléphone: LANCASTER 2503. Officiers — Officers: Gérard Gagnon, vice-président international; Gérard Gagnon, président; J.-Georges Gagnon, vice-président; J.-A. Philibert Coriveau, secrétaire-financier; — financial-secretary; Raoul Trépanier, agent d'affaires — Business agent; Alberto Brodeur, trésorier — treasurer; John Alary, secrétaire-correspondant; Wilfrid Latour, sentinelle. Le Local se réunit le deuxième mercredi de chaque mois, à la salle de l'Union de Commerce, 1079, rue Berri, et l'exécutif le lundi précédant l'assemblée régulière, à 1153, rue Saint-Denis.

UNION DES TRAVAILLEURS EN CHAUSSURES, Local 249. — **BOOT AND SHOE WORKERS' UNION.** — S'assemble tous les vendredis du mois à 8 heures du soir, au No 1331 Ste-Catherine est. Président, Henri Belland, 6389, rue St-Laurent; 1er vice-président, Jos. Beauregard, 1598, Beaudry; 2ème vice-président, R. Ménard, 1777 Montcalm; secrétaire-archiviste et correspondant, Noël Gervais, 2112 Wolfe; agent d'affaires et secrétaire financier, C. McKercher, 1331, Ste-Catherine est, téléphone CHERRIER 6511 (privé CL. 6123); sentinelle, Arsène Leclaire, 2289 Delorimier. L'exécutif s'assemble le 1er et le 3ème mercredi de chaque mois à 1331 rue Ste-Catherine est, à 8 heures du soir. Président, Lionel Thibault, 4820 Cartier; secrétaire, Noël Poirier, 4102 rue Bordeaux.

CONSEIL DE DISTRICT DE MONTREAL DE LA FRATERNITE UNIE DES CHARPENTERS-MENUSIERS D'AMERIQUE — **MONTREAL DISTRICT COUNCIL OF CARPENTERS AND JOINERS OF AMERICA.** — Président: Esdras Secours; Vice-président: Ferdinand Doucet; Trésorier: Emery Lanthier; Secrétaire: Pierre Lefèvre; Gardien: L. G. Bélaïr; Agents d'affaires, Edouard Toulssaint et Jack Shears.

Les assemblées sont tenues tous les mercredis soir à 8 heures, au Monument National, 1182, boulevard Saint-Laurent, chambre 10. Téléphone: LANCASTER 5754.

LOCAUX AFFILIES

- U. L. 134, s'assemble tous les lundis soir au Monument National, chambre 15.
- U. L. 178, s'assemble le 1er et le 3e jeudi, au Monument National, chambre 10.
- U. L. 1127, s'assemble tous les lundis soir, au Monument National.
- U. L. 1244, meet the 2nd and 4th Thursday, at Monument National, Room 14.
- U. L. 1360, s'assemble le 1er et le 3e lundi, à 4650, rue Notre-Dame Ouest.
- U. L. 1375, s'assemble le 1er lundi, à 159, 1ère Avenue, Lachine.
- U. L. 1558, s'assemble le 1er vendredi, à 1651, rue Létourneux.
- U. L. des MEMBRES ASSOCIES, s'assemble le 2e et le 4e mardi, au Monument National, chambre 11.

FRATERNITE UNIE DES CHARPENTERS-MENUSIERS D'AMERIQUE, Local 131. — Président, Ferdinand Doucet, 1909, rue Cartier; vice-président, Elzéar Bernier, 1508, rue Darling; secrétaire-archiviste, Pierre Lefèvre, 1182, boulevard Saint-Laurent, Chambre 10; secrétaire-financier, Edouard Larose, 6503 Delandière, 10, 3288; secrétaire-trésorier, Ernest Tisdelle, 1316 Gifford; conducteur, J. B. Roy; sentinelle, Zénon Primeau. Le local s'assemble tous les lundis soir de chaque mois au Monument National, 1182, boulevard Saint-Laurent.

FRATERNITE UNIE DES CHARPENTERS-MENUSIERS D'AMERIQUE, Local 1558 — Maison neuve. Assemblée le 1er vendredi du mois au No 1651, rue Létourneux, Temple des Buffalo. Président, J.-A. Chamberland, 1526, rue St-Germain; vice-président, Aram Houlé, 4596, rue Lafontaine; secrétaire-archiviste, correspondant et financier, Charles Thibault, 2611, rue Bourbonnière; trésorier, J.-W. Corbeil, 2444, rue Montsabrè; conducteur, Laurent Durand, 5223, rue Papineau; gardien, Emile Laliberté, 1895, rue Chambly; Syndics: Aram Houlé, P. Massé, O. Proulx. Délégués au Conseil de District: J.-A. Chamberland et Phyllis Massé.

LES ABONNES DU MONDE OUVRIER

Nous continuons la publication de noms de personnes abonnées au *Monde Ouvrier*. Nous les en remercions sincèrement.

MM. Léo Rettinger, Cyprien Miron, L.-A. Massé, Gaston Francq, inspecteur, Emile Lajoie, Trois-Rivières, Olympe Payette, taverne, Sylvio Mathieu, Théo. Marsan, Raoul Trépanier, Henri Vaillancourt, J. Paul Monette, Dollard Provost, J.-W. Riel, échevin, Donat Roy, Mlle Idola St-Jean, Chénard, Sherbrooke, J. Gélinac, Sherbrooke, Louis T. Boulard, Trois-Rivières, D. Christie, Trois-Rivières, Hon. M. Duplessis, Georges Bérubé, Alfred Crowe, Québec, Bureau des Electriciens, Québec, Hon. P.-E. Côté, avocat, Département du Secrétaire provincial, Département des Terres et Forêts, M. Desjardins, Québec, Hon. Oscar Drouin, C. Durocher, Hector Dubuc, Omer Fleury, J.-E. Grégoire, maire de Québec, C.-A. Giguère, C.-J. Griffin, Gérard Tremblay, sous-ministre du Travail, Département des Affaires municipales, Québec, Ministère de l'Agriculture, Québec, Ministère des Travaux publics, Québec, Louis Coderre, sous-ministre du Commerce et de l'Industrie.

Under the transportation law of Germany the method of arriving at a fair tax was adjudged to be best based on the income of each truck on each line, as the most equitable procedure.

FRATERNITE DES WAGONNIERS DE CHEMINS DE FER D'AMERIQUE, Loge Sainte-Marie No 231. — Assemblées régulières 2e et 4e vendredis de chaque mois dans la salle de l'Assistance Publique, rue Lagachetière Est. Président, Henri Massé, 5054, Fabre; Vice-président, Lionel Therrien, 1607, Stead; Secrétaire-Archiviste et Correspondant, C. Miron, 5517, 11e Avenue, Rosemont; Secrétaire-Financier, R. B. Lamarche, 4505, Delorimier, Chambre 7; Secrétaire-Trésorier, A. Bertrand, 2345, Aylwin; Guides: E. Deniger et O. Côté; Sentinelle, Alf. Berthiaume; Maître de cérémonies, J.-P. Lefebvre, 4564, Garnier; Gardien, Hector Dubuc. Comité local de protection: H. Vaillancourt, Président, 2094, Rouen, Tél. FROntenac 5590; Secrétaire, Geo. Gauthier, 5468, 12e Avenue, Rosemont, Clairval 1314 C. Miron, 5517, 11e Avenue, Rosemont, Clairval 6220; H.-J. Limoges, 3973, Ste-Catherine Est, AMherst 9471; Jos. Gour, 4539, Delorimier, AMherst 9177; Alfred Gauthier, 2105, Préfontaine, FAIkirk 1562; Auditeurs: E. Deniger, 2402 Chapleau; D. Laporte, 2020 Valois; Donat Roy, 4602 rue Cartier.

ALLIED PRINTING TRADES COUNCIL. — To promote the interests of the Allied Union Label (which can be had in either the French or English language). The following organizations comprise Council: Typographical Union No. 176; Jacques Cartier Typographical Union No. 145; Printing Pressmen and Assistants' Union, No. 52; Bookbinders' Union, No. 91; Photo Engravers' Union, No. 9; Stereotypers and Electrotypers' Union, No. 33; Amalgamated Lithographers of America, No. 27. President, Walter Forrest, Vice-President, Charles Arpin; Recording Secretary, A. F. Riard; Secretary Treasurer, James Philip, Room 405, 405 Craig Street West. Executive: John Moore, Alfred Quéry and J. A. Riard. Auditors: John Kelly, Léveillé, Marquette 7489. E. Petit, A. Langevin. Council meets Second Tuesday of each month at 7 Craig Street East.

UNION INTERNATIONALE DES BARBIERS-COIFFEURS D'AMERIQUE, Local 455 — de Montréal. S'assemble le troisième mardi de chaque mois, au bureau de l'union, 254, Sainte-Catherine Est, chambre 11. Président, Bruno Roy; secrétaire-archiviste, Ernest Audet, 4252, Bleury; secrétaire-trésorier et agent d'affaires, Frank Giroux, 254, Ste-Catherine Est, chambre 11. Heures de bureau: APRÈS-MIDIS, mercredi de 2.30 à 4.00, vendredi de 2.30 à 4.45. SOIRS, les mardis et ceux du premier et du dernier de chaque mois, de 7.30 à 8.30. Samedis, le bureau est fermé.

UNION TYPOGRAPHIQUE JACQUES-CARTIER No 145 — Assemblée le 1er samedi du mois, à la salle de l'Union de Commerce, 1079, rue Berri. Président: J.-W. Blaquière, 7117a, rue Christophe-Colomb, téléphone: CR. 3860; secrétaire-trésorier, Henri Richard, 3592, rue Dorion, téléphone: AMherst 7034.

UNION DES RELIEURS, Local 91. — Assemblée tous les 1er et 3e mercredis de chaque mois à la salle de l'union, 7, rue Craig Est, à 8 heures du soir. Président, J.-A. Julien; secrétaire-financier et agent d'affaires, Jos. Pelletier, 7, rue Craig Est, téléphone: LANCASTER 2726.

THEATRICAL FEDERATION OF MONTREAL AND VICINITY

AMERICAN FEDERATION OF MUSICIANS, Local No. 406 — Telephone: PLateau 5200. Stewart Dunlop, President; Edward Charrette, Secretary. Office address: Room 11, Mount Royal Hotel. Meets First Monday each month, 10 A.M., Mount Royal Hotel.

THEATRICAL STAGE EMPLOYEES LOCAL UNION No. 56. — Meets 11.30 P.M. Every 1st Tuesday each month at the Mount Royal Hotel. P. J. Ryan, President; F. W. Cooper, Secretary. Office address: Room No. 4, 1242 McGill College Avenue, Telephone: LANCASTER 2753. P. O. Box 336, Station "B."

MOVING PICTURE PROJECTIONISTS LOCAL UNION No. 262. — P. J. Ryan, President; E. Lamy, Secretary. Office address: Room 32, Bank of Montreal Bldg., 1260 University St. Telephone: PLateau 5562. Meets Second Wednesday of each month at 11.30 P.M. in the Mount Royal Hotel.

TYPOGRAPHICAL UNION No. 176 — Meets first Saturday of each month at the Mount Royal Hotel. Thomas Robertson, President, 3541 Van Horne Avenue; James Philip, Secretary-Treasurer, Room 405 — 455 Craig Street West. Business hours: 9.00 a.m. to 5.00 p.m. Saturday, 9.00 a.m. to 1.00 p.m. Telephone: MARquette 7489.

FRATERNITE DES PEINTRES, DECORATEURS ET TAPISSIERS D'AMERIQUE, Local 349. — Assemblées 2e et 4e lundis au No 1331, rue Sainte-Catherine Est. Président, J.-E. St-Laurent, 9050, rue Notre-Dame Est; vice-président, N. Martel, 1846, rue Cartier; secrétaire-correspondant, A. Gauthier, 1155, rue Beaudry; secrétaire-financier, Raoul Gervais, 2585, boulevard Gouin; trésorier, L.-P. Bois-selle, 4651, rue Delorimier; conducteur, Jos. Renaud; gardien, Jules Boulet, 1465, rue Champlain; auditeurs: A. Boisvenu, 4621, rue Colonial, E. Desève, 6631, rue Saint-Dominique, Jos. Chartrand.

UNION INTERNATIONALE DES TAILLEURS DE PIERRE DE MONTREAL. — Assemblées tous les 2e et 4e lundis de chaque mois, à 8 heures du soir, à la salle des Cordonniers, 1331, rue Sainte-Catherine Est. Président, A. Larrin, 7370, rue Drolet; secrétaire-correspondant, J.-L. Longpré, 2440, rue Sainte-Catherine Est.

BUREAU DE PLACEMENT PROVINCIAL

Sous le contrôle du Gouvernement de la Province de Québec
JOSEPH AINEY, Surintendant Général
FRANCIS PAYETTE
Assistant Surintendant Général
Heures de bureau: 9 h. a.m. à 4 1/2 p.m.
HOMMES: 90, rue Saint-Jacques Est
PLateau 6181 — Local 228
SECTION "COMMERCE ET BUREAU"
95, rue Notre-Dame Est
PLateau 6181 — Local 226
HOMMES: 6552, boulevard Saint-Laurent
CRescent 4758
FEMMES: 1410 rue Stanley
PLateau 8315 — 8317
FEMMES: 1560, rue Beaudry
CHerrier 3148
FEMMES: 6552, boulevard Saint-Laurent
DOLLard 1918

Nous plaçons gratuitement les hommes, femmes et jeunes gens. Nous offrons du travail aux Journaliers et Ouvriers appartenant à tous les corps de métiers: Dans les fabriques, les usines, les travaux de la construction ou de l'agriculture. Nous offrons des places dans les Hôtels, Restaurants, bonnes places pour domestiques, hommes et femmes, Ingénieurs, chauffeurs, débardeurs et terrassiers, commis et sténographes. Les propriétaires et les agents de chantiers sont tout spécialement invités à présenter leurs demandes au Bureau Provincial.

La politique bannie au sein du Conseil des Métiers et du Travail

La politique est enfin bannie du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal. Cette mesure a été adoptée, sur division, au cours de sa séance régulière de jeudi soir, à l'hôtel Mont-Royal, sous la présidence de M. Raoul Trépanier, assisté du vice-président J.-E. Gariépy.

Cette question fut soulevée à la suite du rapport du comité qui avait été chargé de réviser la constitution et d'élaborer des amendements conformes aux principes du mouvement ouvrier et qui devront diriger le Conseil à l'avenir.

La clause ayant trait à la modification ou à la clarification de la déclaration de principes fut le sujet d'une vive opposition. Le comité recommandait une élimination complète des paragraphes 1 et 2, affirmant que l'intégrité des unions affiliées à ce Conseil ne peut se conserver qu'en autant que les membres observent la ligne de conduite, dans toutes les élections, de voter en faveur des candidats porteurs de cartes d'union; et qu'aucun délégué n'avait le droit de parler, ni de prêter son nom ou son titre en faveur d'un candidat quelconque dans une élection. De plus, aucun délégué n'avait le droit de faire de la propagande publiquement pour des mesures contraires à la déclaration de principes. Les délégués violant ces dispositions perdaient leurs droits et privilèges pour une période n'excédant pas trois ans.

Par l'élimination de ces paragraphes, lesquels seront remplacés par la clause 3 du programme législatif, favorisant une législation fédérale, provinciale ou municipale tendant à l'obtention de mesures rationnelles et de se servir de tous les moyens honorables. Le président du comité, M. Alphéus Mathieu, donna les explications nécessaires et les raisons pour lesquelles il recommandait d'éliminer ces clauses. Il dit que c'était dans le but de définir clairement et sans équivoque la position du Conseil des Métiers et du Travail, concernant toute question politique, même celle du Parti Ouvrier.

M. Mathieu reconnaît que si les ouvriers veulent absolument faire de la politique, ils n'ont qu'à former un parti politique de leur choix, afin de ne pas faire perdre le prestige du Conseil dans le domaine économique. Le délégué A. Martel, de l'Union des Charpentiers, soutient avec ardeur la position prise par le comité, ce qui, dit-il, permettra de faire disparaître la politique du sein du Conseil des Métiers et du Travail.

La proposition du comité n'a pas été acceptée sans opposition. Les délégués D. Wolfe et M. Kaplensky furent les délégués qui s'opposèrent le plus fortement à l'élimination des paragraphes 1 et 2, parce que les officiers des unions et du Conseil ne seront pas empêchés de parler sur n'importe quelle plateforme politique. Le vote enregistra 22 délégués pour le maintien des paragraphes précités, et 43 contre.

Le Conseil endosse le mouvement de propagande de la Ligue de l'Étiquette de l'union, dans ses efforts pour faire reconnaître la marque syndicale parmi les travailleurs organisés de cette province. Il a été résolu d'acheter vingt billets d'admission à la partie de cartes et danse que la Ligue est à organiser pour le 4 décembre prochain, à la salle Auditorium.

Le comité exécutif rapporte qu'il a décidé de contremander la lettre qui avait été envoyée aux autorités provinciales au sujet de la vente des liqueurs dans les tavernes.

Une protestation sera adressée aux autorités civiques et policières, relativement aux démonstrations non autorisées et au cours desquelles des dégradations auraient été commises par un certain groupe de jeunes gens, le 5 octobre dernier. On se plaint de la lenteur de la police qui n'est pas intervenue assez tôt dans cette malheureuse affaire.

Référer à la question de faire une enquête sur le nombre d'enfants qui fréquentent l'école sans être convenablement vêtus, ou qui ne fréquentent pas l'école faute de vêtements, il est rapporté que la commission du chômage était elle-même à s'enquérir des faits. Le délégué Martel fait remarquer que si on était au mois de juin, on pourrait attendre qu'une enquête se fasse avec la lenteur habituelle, mais à cette saison de l'année, on ne semble pas être pressé de faire quelque chose pour les petits.

Il est grandement question de la formation d'une fédération du travail dans cette province. Cette fédération remplacerait le présent exécutif provincial du Congrès des Métiers et du Travail du Canada. Les unions seront consultées sur cette question vitale.

Le Conseil a été saisi d'une question importante pour les métiers de l'imprimerie.

Il paraît que les gravures du journal "The Standard" seraient imprimées ou lithographiées en dehors de Montréal. Les métiers alliés de l'imprimerie demandent au Conseil de protester contre cet état de choses, auprès du gouvernement fédéral.

Une vive discussion s'éleva sur cette grave question. On ne s'est pas gêné pour faire remarquer l'illogisme de certains patriotes qui réclament l'achat de produits de chez nous et qui eux se plaisent à faire exécuter leurs travaux à l'étranger. Le délégué Martel riposte que si ces travaux sont exécutés par des unionistes, il n'y a rien à dire; mais, au contraire, s'ils sont exécutés par des ouvriers non unionisés, nous devons protester énergiquement contre le travail bon marché.

Les délégués Beaudry et Coriveau prennent part à la discussion, favorisant le principe que le travail local doit avoir la priorité dans notre ville et la province.

La loge Sainte-Marie, de la Fraternité des Wagonniers de chemins de fer, soumet une résolution protestant contre l'emploi de jeunes garçons comme messagers par les marchands épiciers, bouchers, etc.

La place de ces enfants, déclare le délégué Beaudry, est à l'école plutôt que de travailler à des salaires de \$3 et \$4 par semaine en fournissant leur bicyclette.

Le délégué Wolfe suggère que les autorités municipales soient avisées et que la loi municipale soit mise en vigueur dans ces cas et que copie de cette résolution soit envoyée à la Ligue de sécurité.

L'Union Typographique de Québec, local 302, demande l'appui du Conseil par une résolution que celui-ci devrait adopter, protestant auprès du gouvernement provincial contre son attitude d'abolir la loi pourvoyant à l'impression des rapports annuels de chaque département. On allègue que l'action du gouvernement, en l'occurrence, prive un grand nombre d'ouvriers typographes de leur emploi, et partant, des autres ouvriers de l'industrie de l'imprimerie.

L'Union des Employés d'hôtels et de tavernes et restaurants demande que le Conseil s'oppose à ce que le gouvernement se rende à la demande des commerçants licenciés, de permettre l'emploi des femmes dans les tavernes et restaurants.

LA DEMOCRATIE DE DEMAIN (1)

Sous ce titre, M. J.-A. Saint-André, dans une brochure de 100 pages, nous donne un exposé sommaire des principes, des buts, du programme, de la constitution du "Parti Démocrate Canadien".

Evidemment, l'auteur croit, ou donne toute l'apparence de croire, que la démocratie canadienne actuelle s'en va à la dérive et qu'il faut la ramener à une forme politique et économique plus conforme aux aspirations de notre époque. Beaucoup croient, aujourd'hui, à l'instar de M. Saint-André, que notre démocratie a, en effet, grand besoin d'être remodelée, humanisée, mais reste à savoir si ceux qui liront ce fort intéressant petit livre, partageront complètement les vues de son auteur quant aux meilleures solutions à apporter au mal dont nous souffrons tous, peu ou prou, et qui est un mal essentiellement économique.

Ce jeune militant, qui a déjà fait paraître "La Technocratie par la Démocratie Industrielle", nous invite à l'aider. Nous voulons, dit-il:

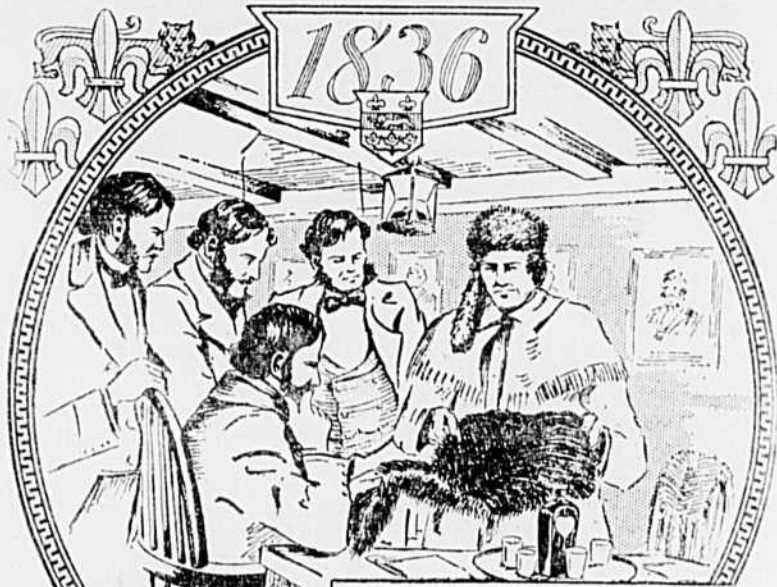
"que le pouvoir souverain, politique et économique, soit effectivement entre les mains des citoyens, organisés professionnellement;

"l'élection, assurée automatiquement, de techniciens, d'ingénieurs, de spécialistes, de sociologues et de savants, pour gouverner partout et toujours;

"assurer l'organisation scientifique de la Production et de la Distribution des richesses;

"garantir à tous, dès maintenant, la Paix, la Sécurité économique et la Vraie Liberté, en faisant régner la Justice Sociale."

Et comme pour mener son oeuvre à bien M. Saint-André a besoin d'un organisme politique, il en a tout simplement constitué un qu'il appelle le "Parti Démocrate Canadien" et auquel il ne manque plus que le nombre voulu d'adhérents sincèrement



LE CLUB BEAVER

Au temps où florissait le commerce des fourrures, alors que les gentilshommes aventureux se rassemblaient au célèbre Club Beaver pour raconter leurs hasardeux voyages au nord-ouest, le gin de Kuyper, avec sa réelle saveur de Hollande, était un grand favori, tout comme il l'est encore aujourd'hui.

Nouveaux et commodes flacons PLATS

40 \$ 265 ONCES,

26 \$ 190 ONCES,

10 \$ 85¢ ONCES,

Cette Réelle Saveur de Hollande

GIN de Kuyper

EN VENTE AU CANADA DEPUIS PLUS DE 100 ANS

Distillé et embouteillé au Canada sous la surveillance directe de JOHN de KUYPER & SON, Distillateurs, Rotterdam, Hollande—Maison fondée en 1695. 172F

convaincus pour en faire le véhicule pratique à ses idées sociales.

Après nous avoir dit que "le capitalisme a fait faillite", ce dont peu de gens s'étonneront, l'auteur nous présente son "plan d'ensemble", élabore son projet de "congrès industriel national", de "fédération des ressources naturelles", de "fédération de l'industrie manufacturière", y ajoute celles des transports, des communications et des services publics, puis nous fait part de son administration, d'une nouvelle conception du travail, du salaire, de l'argent, de la propriété, du commerce, de l'instruction et de la religion, après quoi il expose son programme d'action immédiate en 22 articles.

On lira cette brochure avec intérêt, même si l'auteur manque un peu de certi-

tude et de clarté dans certains énoncés. Il y a là des idées fort bonnes, ma foi, d'autres au sujet desquelles il est sans doute permis de faire certaines réserves, quant au fond des questions traitées.

(1) "La Démocratie de Demain", par J.-A. Saint-André. Casier postal 73, Station N. Prix: 25 sous.

AVIS DE DEMANDE DE DIVORCE

Avis est donné par les présentes que Ruth Jessica Kimpton Shiells, Montréal, Québec, épouse de Alexander James Shiells, de la dite cité, s'adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son mari, Alexander James Shiells, commis, de la dite cité de Montréal, pour cause d'adultère.

Montréal, le 20 novembre 1936.

Gordon M. Webster, Procureur de la requérante.

47-51

La coopération indispensable

Une ferme et généreuse coopération entre le comité conjoint et les deux parties adhérant à une entente pour l'extension juridique d'un contrat de travail, telle est la condition essentielle pour le bon fonctionnement de cette loi.

L'employeur consciencieux réalise qu'il va de son intérêt que la loi soit strictement observée et il se fait un devoir de signaler, au comité conjoint, toutes les infractions.

L'ouvrier compétent, d'autre part, doit lui aussi coopérer avec le comité conjoint en se procurant le certificat de compétence, en exigeant les salaires légaux et en renseignant le comité sur les traitements injustes qu'on lui a fait subir.

Mais cette loi destinée à améliorer le sort de l'ouvrier, ne doit pas intéresser seulement l'employeur et l'employé. Chacun doit apporter son appui à l'extension juridique des contrats de travail, puisque la classe ouvrière est en somme le baromètre des affaires du pays, en général. Lorsque l'ouvrier chôme, le reste du pays est dans le marasme, lorsqu'il est prospère, l'activité renaît dans toutes les parties du pays.

Cet article est publié par le

Comité Conjoint des Métiers de la Construction

PLateau 9616

617 édifice New Birks, Montréal

The Master Strike Breaker

(From the American Federationist)

[Review of "I Break Strikes—The Technique of Pearl L. Berghoff"—by Edward Levinson; published by Robert M. McBride and Co.; New York; Price \$2.50.]

This book should be read carefully by every trade unionist in the country, and by all socially-minded people outside the Labor Movement who are interested in the long, unequal struggle of Organized Labor for the economic betterment of wage-earners. Ostensibly it is the story of Pearl Louis Bergoff, "The Red Demon—King of the Strikebreakers." Actually, however, it is a history and a very competent one, of all strikebreaking activity in the nation from the earliest organization of armed guards and industrial spies by Allan Pinkerton the first, shortly after the Civil War, up to the latest times.

Two impressions predominate in the mind of the reviewer. First of these is the amazing degree to which strikebreaking activity is organized in the United States and Canada. Nearly a hundred agencies in New York City alone, specialize in this class of "detective" work. The second impression is that of the low type of human beings ordinarily recruited for strikebreaking. One hardly expects to find decent individuals engaged in a profession which the *New York Post* once characterized justly as "the most disreputable in the land." It is startling, however, to find that a high percentage of these guardians of the law have lengthy criminal records. Many of these records, quite official in character, are reproduced by the author, and the following list is not exaggerated in the least — "Murderers, pickpockets, thieves, footpads, swindlers, sluggers, bribers, blackmailers, extortionists, wire tappers, abductionists, dope fiends, rapists and madmen, they have all placed their left hands on their hearts, raised their right hands in oath and been sent forth to uphold law and order. . . ."

While Bergoff is the central figure throughout, the names and activities of all other important strikebreaking organizations in the country appear in great detail. On finishing the book, the reader has gained knowledge of the Pinkerton and Thiel agencies, earliest adventurers in the fields of strikebreaking and industrial espionage.

In 1907 Bergoff realized that the field of industry probably would be far more lucrative than that of crime. He was influenced to this conclusion by the huge earnings of James Farley, existing strikebreaker king; those of the Waddell-Mahon Agency and of R. J. Coach of Cleveland who had said—"There's more money in industry than in crime." At all events, he now changed the name of his agency from the Vigilant to the "Bergoff Detective Bureau, Shadowing, Locating, Investigators, Labor Adjusters," and moved to new quarters in the Shubert Building at Thirty-ninth Street and Broadway. He had embarked on his life work and was destined to go far in his chosen field.

An idea of the Bergoff organization thus launched, and of the service that for three decades it has offered to industry is gained readily by conning the florid Bergoff prospectus designed for the eyes of industrial executives. It has been the Red Demon's habit to classify his "army" into five categories depending on function:

Strike Prevention Department, Undercover Department, Openshop Labor Department, Protection Department, Investigation Department.

A scrutiny of strikebreaking technique as developed by Bergoff and other agencies, is illuminating. It is not surprising to learn that the typical strikebreaker's ability as a worker is nil, and that the importation of finks into a plant is designed to create an impression of activity rather than to operate the plant. "It must be understood (states the author) that breaking a strike does not mean that new workers step in and operate an industry or a factory where the workmen have struck. Such is not the function of the strikebreakers. Their most valued service is to stimulate an appearance of activity, thus discouraging the strikers. While this process is at work, it is expected that growth of hunger in the strikers' ranks will convince them that their jobs were not as unattractive as they had seemed. Violence, an almost inevitable concomitant of professional strikebreaking can be expected to spend much of the strikers' energy and, incidentally, bring the police or military to the side of the company. Soon the strikers and their leaders, it is hoped, begin to feel that the longer they remain out, the less the chances of a satisfactory settlement become."

Another important element in strikebreaking technique consists of sending undercover men among the strikers to circulate propaganda calculated to undermine their morale, and thus break the strike insidiously from within.

Earlier mention was made of the

inferior types invariably composing the ranks of strikebreakers. This is accounted for by the sources from which they are drawn. A high percentage of the nobles or guards are recruited from the outlaw gangs infesting the slums of large cities, and many of them have prison records. The finks or ordinary strikebreakers are a motley crowd consisting of down-and-outers from park benches, and newly-arrived immigrants unfamiliar with English. Frequently the finks do not understand the nature of the work for which they are engaged, the existence of a strike being carefully concealed from them until they have been transported to the scene of strikebreaking activity. On discovering this, large numbers of them, as in the McKees Rocks strike, protest and attempt desertion. They are held to the job, however, by the guards who punish insubordination among the finks with extreme brutality.

These, then, are the "skilled" workers mentioned in the eloquent Bergoff prospectus, and those of other agencies, who man our railroads, rapid transit lines, street car lines and factories during strikes. When they attempt to operate street cars, the lives of passengers and pedestrians are endangered immediately.

What are the inducements that draw men into a calling as disreputable as that of professional strikebreaking? Or more briefly, does strikebreaking pay? The answer is that whichever side wins the strike, the strikebreaking agency always wins. During most of his career Bergoff has paid his nobles and finks \$2 to \$3 and charged the companies \$5 a day per man. Some idea of the huge sums paid to the agency can be gained from the following Bergoff earnings. The Wilkes-Barre strike in 1915 brought him over a quarter of a million dollars in a few months. The McKees Rocks strike grossed more than \$200,000. A few days work for the City of New York in 1907 brought in \$27,000. The Standard Oil strike at Bayonne, N. J., was a \$200,000 job. The year 1920 was Bergoff's banner year. It was a two million dollar year with \$704,406 from the Brooklyn Rapid Transit Company and \$1,225,000 from the Erie Railroad to break the "outlaw" railroadmen's strike. By 1925, Bergoff had amassed a personal fortune of three million dollars through the strikebreaking activity of his agency. Wage earners will not lament on learning that this fortune was virtually wiped out by the collapse of the Florida real estate boom in which Bergoff was heavily involved.

Tribute should be paid to the author of "I Break Strikes" for the entertaining manner of his book. It is written in a humorous vein, which, on the whole, is the best treatment for the subject with which he has elected to deal. Most of the characters who swagger or slink through these pages, could not be regarded as "nice" people by any set of standards. As a matter of fact, they are so much the reverse that they are at once pathetic and somewhat appalling. The author, realizing this and writing with his tongue in his cheek, has given his chapters a Rabelaisian turr that is appropriate and effective.

To conclude, Mr. Edward Levinson in writing this book has rendered a service to the workers, to the unions and to society, that is of the first magnitude. No other book in existence covers the same ground in such detail. Evidence of the enormous amount of research necessary to its preparation is found in the book's teeming contents and in the ample bibliography which appears at the end. In the reviewer's opinion, "I Break Strikes" will be an indispensable hand book to everyone interested in labor problems and social progress, for a long time to come.

ONTARIO CITY CENTRAL

Port Arthur, Ont. — A protest against suspension of the C. I. O. unions was adopted by the Port Arthur Trades and Labor Council.

Téléphone: CRescent 2149

Maison Canadienne-Française

Unionistes — ATTENTION — Union Men



Réparations et pressage de tous genres

2461 Des Carrières

MONTREAL

Contrôle des heures de travail

La Commission du salaire minimum des femmes prend des mesures pour donner satisfaction aux ouvrières qui se plaignent de ne pas pouvoir contrôler leurs heures de travail.

La Commission du salaire minimum des femmes publie le communiqué suivant:

"Trop nombreuses sont les réclamations reçues par la Commission du salaire minimum et émanant d'ouvrières qui se plaignent de ne pouvoir contrôler leurs heures de travail d'aucune façon ou d'une manière tout à fait insuffisante.

"Cela tient à ce que, dans nombre de cas, les patrons, ou paient "de la main à la main", ce qui est manifestement contraire à la loi, ou se servent, pour leur paie, d'enveloppes qui ne contiennent d'autres détails que le nom de l'employée — même parfois seulement son numéro matricule — et le montant d'argent contenu dans l'enveloppe. Et encore, dans certains cas, ce dernier détail est même omis.

"Une enveloppe de paie, pour être en bonne et due forme, doit indiquer le nom de la firme, celui de l'employée, le numéro matricule de celle-ci, le nombre d'heures de travail effectuées durant la semaine ou la quinzaine en cause, le taux horaire du salaire, la somme qui s'y trouve et la date à laquelle la paie est faite, le tout devant être certifié par la signature ou les initiales du payeur.

"Si tous les patrons utilisaient, par exemple, des enveloppes de paie comme celle qui est reproduite ci-dessous, nul doute que les employées pourraient exercer, dès lors, un contrôle sérieux sur leurs heures de travail, ce qui est plutôt difficile pour ne pas dire impossible, dans l'état actuel des choses."

STANDARD SAMPLE OF PAY ENVELOPE ECHANTILLON D'ENVELOPPE DE PAIE

Adopted by the Women's Minimum Wage Board of Quebec
Adopté par la Commission du Salaire Minimum des Femmes de Québec

Name of Firm — Nom de la firme

Name of employee
Nom de l'employée

Register number From to
Numéro-matricule De à 193

Number of hours Rate per hour
Nombre d'heures Taux par heure

If time worker — Si ouvrière à l'heure

Amount paid Date 193
Somme payée \$ Date

Paymaster's Initials — Initiales du payeur.

"Les banques qui fournissent des enveloppes de paie à leurs clients ont assuré la Commission de leur coopération en la matière.

"Nous prions les ouvrières dont les enveloppes de paie ne seraient pas conformes au modèle ci-dessus de bien vouloir communiquer immédiatement avec la Commission à ce sujet et de nous faire parvenir une de leurs enveloppes de paie afin que des mesures appropriées puissent être prises pour faire respecter la loi. — Communiqué.

Pour vos impressions

Lorsque vous avez besoin de travaux d'imprimerie, appelez

Lancaster 5361

Nous garantissons satisfaction sous tous rapports, main-d'oeuvre et promptitude. Notre atelier est de l'union et travaille 44 heures.

Mercantile Printing

11, rue Saint-Paul Ouest

MONTREAL

An Inspiring Example of Democratic Sovereignty

Constitutional Monarchy Far Superior to Any Form of Dictatorship. His Majesty a Great Democrat. Interested in the Welfare of His Subjects in Every Part of the Empire. Canadians Are Fortunate in Their Allegiance and Citizenship of a Great Dominion Whose Prime Minister Thinks and Plans in Terms of Human Welfare.

By BERNARD ROSE.

No greater testimony to the value of Constitutional Monarchy, as we in Canada and other parts of the Empire understand and appreciate it, has been furnished as a lesson to the world than the esteem and regard in which all classes hold His Majesty, Edward the Eighth.

With the peace of the world trembling in the balance; with nations ready to spring at each other's throats; with former great Empires succeeded by brutal and freedom crushing autocracies; Great Britain and its Dominions hold steadfast to those cherished principles of liberty and Democracy that are the birthright of every child born within the confines of the Empire.

While thrones have crashed and kings have been exiled, Great Britain's Sovereign wields a greater power than any of his predecessors. He does not require a body-guard, without which European dictators dare not move one inch. His person is guarded and safe in the regard in which he is held by millions of loyal subjects.

His Majesty stands out as the foremost Democrat of his time. He certainly does not avail himself of the kingly prerogatives that would keep him from association with his loyal subjects. He has already visited every part of his great Empire, and possesses a fund of knowledge and information greater than that of any person within his allegiance. He has demonstrated that he possesses the highest qualities of courage, frankness, and love for his fellow men. He is not only admired, but revered, because of his instinctive sympathy for those to whom fortune has not been kind.

Regardless of tradition and that "divinity" that doth hedge a King" he has gone into the slums and met face to face the humblest of his subjects. Nor has he hesitated to express his dissatisfaction with the conditions he found when visiting depressed areas, and learning at first hand of the sacrifice and resignation that characterizes the lives of thousands who, through no fault of their own are deprived of employment, and wholly dependent upon the meagre assistance which they receive from the State.

Like his illustrious and kind-hearted Father, he is socially minded in the highest and noblest degree. Seldom has one occupying so great an office manifested a continuous and intense sympathy for the masses. Being completely outside of politics, he can nevertheless exercise a very profound influence upon those chosen by their fellow citizens to administer the nation's affairs. He can also because of his august office give a lead to all advanced and emancipatory movements.

During the reign of his noble Father, great progress was made in securing advanced legislation. Since His Majesty has declared that he intends following in his footsteps and profiting by his example, the people of the Motherland and the Dominions can rest assured that he will do all that his power permits to suggest, recommend, and put into effect policies that will make for human welfare.

If the people of Great Britain and the Empire were asked to choose between King Edward and one who favors the regimentation of the people along Communistic, Fascist or Nazist lines, the response would be overwhelmingly in favor of retaining monarchy as it was exemplified in the life and conduct of the King whose passing was mourned not only by the British but other nations.

The temper of the British people inclines to a parliamentary government and a constitutional monarchy. With the safeguards that are so peculiarly British, no need has or can arise for a government different in form to the one that assures to every British subject liberty of speech, association, and conscience.

Three great Empires have vanished. At the head of each is a dictator, who, as the leader of a movement, repudiates the democracy and institutions dear to every loyal subject of the King.

Even those who are opposed to monarchy as such, must admit that, politically and economically, they are far better off than the people in Europe whose lives are subject to a regimentation abhorrent to every freedom-loving British subject or American citizen.

Since the signs portend a clash between the upholders of reaction and revolution which will make for one of the most terrible catastrophes in all recorded history with the likely loss of millions of lives and billions of treasure, we should become more than ever conscious of the advantages we enjoy as citizens of a great Dominion, part of a great Empire.

His Majesty symbolizes in himself the superiority of constitutional Democracy as opposed to the autocracies that function in Europe to-day. It is a pleasing coincidence that Great Britain is ruled by a King who is a staunch upholder of Democracy and has as a loyal and scholarly adviser the statesman who is First Minister of his largest Dominion.

No one has, since he first entered public life, so eloquently expounded the principles of the British constitution and pointed to the advantages and the blessings of liberty enjoyed by Canadian subjects of His Majesty than the Right Honorable William Lyon Mackenzie King, the Prime Minister whose views on Democracy and Government are well-known. He has never hesitated to tell his fellow Canadians how thankful they should be for the privileges and rights they enjoy because of the free institutions that are part and parcel of their great heritage.

With a great and nobly Democratic King and Emperor reigning over satisfied peoples in every clime, and a great and eminent statesman directing and helping to shape the destinies of the greatest Dominion within the Empire, we need have no fear for the future.

His Majesty and his Canadian Prime Minister, conscious of their high office and opportunities, will do all in their power to promote the social and economic welfare of the people whose trust in them is unbounded. In spite of the sufferings endured by thousands within the Dominion and in the Motherland, because of unemployment or other causes, we have every reason to be thankful when we survey the scene in Europe outside of Great Britain that we are the free subjects of a great King, and within the Dominion, fellow citizens of an eminent statesman, who, associated with his colleagues, thinks and plans solely to ease the burdens of and make life pleasanter and happier for those who seek nothing more than to earn their livelihood in the sweat of their face and thus contribute to making Canada an even greater and more prosperous nation than it is to-day.

Minimum Wage Laws in the United States

Tampa, Florida. — The movement for state legislation providing minimum wage laws for women workers was blocked by the decision of the Supreme Court of the United States last June declaring the New York minimum wage law for women and minors unconstitutional, the American Federation of Labor Executive Council declared in their annual report to the fifty-sixth annual convention of the Federation, in session here.

"Justice Butler, who delivered the opinion," the report said, "held that the principles of law involved had been established by the court in 1923 when a District of Columbia minimum wage law was held invalid by a 6 to 3 ruling.

"At the same time the court granted a review of the Washington State minimum wage law which is very similar to the New York statute which was declared unconstitutional. The Washington law was declared constitutional by the Supreme Court of that state. New York was joined by Massachusetts, Illinois and Washington in appealing for the rehearing. The appeal was refused.

"Three weeks after the Supreme Court declared the New York law unconstitu-

tional, Massachusetts amended its minimum wage law by declaring: 'Oppressive and unreasonable minimum wages for women and minors seriously impaired their health, lowered their morale, compelled public contributions to enable them to exist, and seriously threatened the stability of industry by creating unrest among the affected employees.'

"Another state that has a similar law to that declared unconstitutional is New Jersey. This law was enacted in 1933. Since then it has not been enforced until this year when an advisory council of 12 members met to provide for enforcement. The State Labor Commissioner declared that because of the decision of the Supreme Court, New Jersey State would proceed cautiously in enforcing the measure.

"Until a decision is made as to the constitutionality of the State of Washington law, the future of such legislation is problematical.

"Fifteen states have minimum wage laws as follows: California, Colorado, Connecticut, Illinois, Massachusetts, Minnesota, New Hampshire, New Jersey, North Dakota, Ohio, Oregon, South Dakota, Utah, Washington and Wisconsin."

THE UNION LABEL IS THE SYMBOL

The consumers spend over one million dollars each day. Figures which have been quoted show that over half of the goods consumed are bought by labor. Therefore, workers and their families spend one-half million dollars daily. If these workers and their families would spend this huge amount each day for only Union-made goods and Union services, it would create a most powerful weapon in the hands of organized labor. Every industry and every public service would be compelled to recognize Labor Union standards.

In order to complete this formula for social justice and economic security, we must have collective action along the line of distribution. We require the cooperation of all friends and sympathizers and specially local merchants and other business firms.

A Labor Union agreement made through collective bargaining is a voluntary understanding between employers and employees. It is not a compulsory law that is forced upon the employer. When the Government undertook the authority of determining hours and wages, there may have been discriminations made in isolated cases but adjustments can be made by labor unions to conform with local conditions and individual cases in industry. The Union Label is the symbol used to designate the firms that comply with the hours, wages and conditions of such voluntary agreements with Labor Unions.

Charter for a national union was granted the American Federation of State, County and Municipal Employees last month by the Executive Council of the American Federation of Labor. The union was formerly an affiliate of the American Federation of Government Employees.

GARMENT WORKERS' UNION HIRES 50 NEW ORGANIZERS

Washington, D. C. — The International Ladies' Garment Workers' Union general executive board, meeting at Washington, appropriated \$500,000 and authorized President David Dubinsky to hire 50 additional organizers as a start in a big drive for enrolling new members. The I. L. G. decided not to send delegates to the Tampa convention of the American Federation of Labor, but left its future relationship with the Committee for Industrial Organization undecided.

NOTICE OF APPLICATION FOR DIVORCE

Notice is hereby given that Ruth Jessie Kington Shiells, Montreal, Quebec, wife of Alexander James Shiells, of the said City, will apply to the Parliament of Canada, at the next Session thereof, for a Bill of Divorce from her husband, Alexander James Shiells, Salesman, of Montreal aforesaid, on the grounds of adultery.

Montreal, November 20th, 1936.

Gordon M. Webster,
Solicitor for Petitioner.

NOTICE OF APPLICATION FOR DIVORCE

NOTICE is hereby given that CLARA EMILY TAYLOR, of the City and District of Montreal, in the County of Hochelaga, in the Province of Quebec, house-wife, wife of Ebenezer William Elkin, hotel keeper, of the City and District of Montreal, at present residing in St. Scholastique, District of Terrebonne, Province of Quebec, will apply to the Parliament of Canada, at the next session thereof, for a Bill of Divorce from her husband, the said EBENEZER WILLIAM ELKIN, on the grounds of adultery and desertion.

DATED at Montreal, in the Province of Quebec, this twenty-third day of October, A.D. nineteen hundred and thirty-six.

JOSEPH K. MERGLER,
Attorney for Applicant.

43-47
Room 705, Tramways Building, Montreal.

DEMANDEZ


LA BIÈRE

POPULAIRE

ASK FOR

THE POPULAR

BEER



MOLSON

Brassée à Montréal

depuis

150 ANS

Brewed in Montreal

since

150 YEARS

How to Combat Communism

By RAYMOND M. BENNETT.

The greatest discretion should be used in carrying out the threats made by public officials to suppress Communism in this city and province if disastrous repercussions are to be avoided. Few will doubt the wisdom or necessity of keeping subversive elements under complete control, but in so doing the authorities must exercise extreme caution in seeing that no organization or individuals suffer any abrogation of their legal rights or that lawful activities are in any manner curtailed because of hysteria or ignorance on the part of those charged with maintaining public order.

The habit of Communists to stigmatize as Fascists all anti-Communists now finds a parallel in some high quarters where it appears all those who hold unorthodox opinions on political and economic matters are labelled as Communists. Such an attitude may be excused when due to ignorance, but when it is adopted by intelligent men in high positions it is to be deplored for its possible evil consequences. A case in point was the reported assertion of the Acting Mayor of Montreal that all who disagreed with him regarding the political constitution of the Spanish Government were Communists, and included well-known and respected university professors in this category. It is quite probable that he regretted this statement in the calmer moments following the excitement which for some obscure reason was caused by the visit here of representatives of the Spanish Government and the banning of their proposed public meeting. Such an unreasonable attitude, if maintained and permitted to influence the police activities, will necessarily prove very dangerous not only in denying law-abiding citizens of their legal rights but in alienating the support of an important section of the people and diverting it to the oppressed groups.

If no distinction is to be made between Communists and other individuals and organizations who do not agree with authorities but who are nevertheless anti-Communist, and if oppressive measures are applied indiscriminately, it is only to be expected that, having been classed as illegal, those who otherwise would support suppression of Communist activities, will join in resisting uncalled for oppression. The stage will thus be set for the formation of a united front composed of groups whose only common aim is to regain rights regarded as inherently legal. Where such a united front comes under the leadership of Communists the original aims of the authorities will be almost impossible to achieve and a great deal of unpleasantness will naturally follow their efforts to suppress such greatly enlarged organizations.


The only organizations which should be the object of oppression by the authorities are those which seek a change in the present order by means of violence, or those who would destroy our democratic institutions if given the opportunity to do so, even if the opportunity is sought through constitutional means. In other words Communists who advocate a changed social and political system by revolution, and Fascists who would supplant democratic rule by dictatorship, should be the only ones denied the rights accorded all others, for they seek only to abuse a right and ultimately deny the same freedom to others which they now demand for themselves. While every fair-minded person wishes to extend the freedom of the press, freedom of speech, and freedom of assembly to the greatest possible length in keeping with British traditions and ideals, this freedom which is regarded as an essential feature of our democratic institutions is looked upon as an inviolable heritage which must not be surrendered to any group whose chief aim is the destruction of democracy. There is, therefore, no anomaly in a people committed to uphold freedom denying it to those who would take advantage of the liberties so extended to abuse that freedom and then deny it to those who permitted them to gain power under it.

In any attempt to keep under control such subversive elements, all groups other than those proven beyond doubt to be Fascist or Communist must be protected. Trade unions, political parties and similar groups should not be restricted in any manner unless there is irrefutable proof that they are sponsoring illegal doctrines or are allied with and under control of those who advocate violence. Such law-abiding organizations have every right to the widest possible freedom, and if denied such legal rights and classed as unlawful by law enforcement authorities, it would be surprising indeed if they did not become devout disciples of those who preach the doctrine that the oppressed may only throw off their chains by the use of violence against their oppressors. In such an event, the authorities, instead of curbing radicalism, will have defeated their own aims by encouraging in a most direct manner the growth of a movement they originally set out to destroy.

The surest and safest manner by which Communism and Fascism may be defeated in this country is obviously by creating conditions whereby the people will be so satisfied with their condition of life that they will refuse to listen to the preachings of agitators who advocate violence and the overthrow of democracy. One of the surest methods of achieving this end is by encouraging workers to organize and through their organizations secure better living conditions. Only the most short-sighted and prejudiced labor-hater will deny the fact that labor unions are a much more effective defence against Communism and Fascism than the militia and police. It is no exaggeration to say that there are infinitely fewer Communists in labor unions than in the ranks of the unorganized workers. The lesson should therefore be obvious — encouragement of labor unions is the most practical means of assuring that economic stability without which Communism and Fascism are bound to flourish in spite of all oppressive measures.


It is extremely unfortunate, but equally true, that far too many of our industrial and political leaders are blind to the fact that nothing can prevent the spread of subversive doctrines when the sufferings of the great masses of people make them ardent supporters of economic and social theories which promise them comfort and security. They adopt the attitude that "it can't happen here" in spite of the fact that the existence of exactly similar conditions in other countries has been the cause of what has happened and is presently taking place in other parts of the world.

In the campaign against groups which advocate violence and the overthrow of democracy in this country the authorities and those who have the most to lose in any social upheaval should take all means to support those whom the Fascists and Communists would enrol under their flags, but who have up to the present resisted the importunities of these agitators. Strict adherence to the fundamental principles of British freedom in suppressing only those groups which would abuse that freedom is essential. On no account should labor unions or minority groups holding views unfamiliar to orthodox political and economic leaders be classed as Communist simply because they differ with prevailing opinions. From China comes the report that the chief



WE DO OUR PART—

Members of the Boot & Shoe Workers' Union for 40 Years and to-day
Canada's ONLY Men's Shoe Manufacturer belonging to the UNION.



THE SLATER SHOE COMPANY

MONTREAL CANADA

Insist Upon the UNION STAMP!

For the Shorter Work-Week

Copy of a resolution passed by the members assembled at the regular meeting of Montreal Typographical Union, No. 176, November 7, 1936:

"Whereas, after seven years of continuous commercial and industrial depression in the trade and commerce of Canada, the terribly devastating and brutalizing conditions caused through resultant unemployment are still rampant throughout the land, a land richly endowed with great and almost unlimited natural wealth in the form of farm, mine, river and other resources;

"And whereas, many of the degrading conditions attendant on prolonged unemployment are caused and continued by the rapid and uncontrolled change and improvement in the means of manufacture and production, while that of consumption, especially among great masses of our population, employed as well as unemployed, is severely handicapped and seriously curtailed by limited financial resources through their having little or no opportunity or prospect of earning sufficient to provide for themselves and dependents;

"And whereas, the matter of closely studying and finding a real and permanent solution to relieve and put an end to the menacing conditions attendant on continued serious unemployment has never taken seriously into account the long and harassing hours of work which most workers are forced to put in through seemingly uncontrollable circumstances;

"And whereas, notwithstanding that slight improvement in some lines of trade is reported here and there, the outstanding fact is that unemployment is steadily but surely increasing owing to the circumstances above mentioned, with the prospect that for an indefinite time, if ever, many now suffering under this unjust and debasing blight will find no relief;

"And whereas, the members assembled in the regular monthly meeting of Montreal Typographical Union are of opinion that, to meet these continuously serious and threatening economic conditions among a large part of the citizens of Canada, one remedy which should be applied is the soonest possible curtailment of the hours of work in every branch of trade and industry in Canada, looking towards the absorption in great part of those who are at present vainly and precariously eking out a bare existence largely through the debasing and degrading help of doles and other charitable substitutes for the work and wages which is their just and equitable right;

"Therefore, be it resolved, that we call upon the President and the Executive Council of the Trades and Labor Congress of Canada, and, through them, all Trades and Labor Councils throughout Canada, that they seriously consider the matter of the initiation and maintenance of a vigorous campaign of agitation and enlightenment towards demanding and sec-

uring that No. 3 of their Platform of Principles, namely:

"The establishment of the six-hour working day and five-day week,

be realized at the soonest possible moment, and that by means and through Federal legislation if no other solution of the problem is feasible or possible."

The above comprehensive resolution was unanimously passed and ordered sent to the President and Executive Council of the Trades and Labor Congress of Canada, also to the Montreal Trades and Labor Council.

The opinion was freely expressed that Canada is being left far behind by the United States and other countries in the matter of social legislation on behalf of the workers, and that it is time some action be taken by the leaders of labor to equalize conditions, otherwise discontent is sure to spread in the ranks, leading to loss of prestige and a depleted membership.

TRADE UNION BENEFITS TOTAL \$26,108,606 IN 1935

Tampa, Florida. — Trade Union benefits paid by national and international unions for 1935 amounted to \$26,108,606.16, according to the report of the Executive Council of the American Federation of Labor to the Federation's annual convention, in session here.

"Notwithstanding the economic distress faced by organized labor during the past year," the Council said, "the total amount of union benefits distributed remains practically unchanged. This, in the opinion of the Executive Council, represents a definite achievement and is evidence of the resourcefulness and self-reliance of organized workers.

"The policies followed in the distribution of trade union benefits may be altered in the event social security provisions are found to be adequate and firmly established. However, the period when that can be definitely determined has not yet arrived. The improvement in employment and business activity which is in evidence should eventually be reflected in decreased demands for the payment of union benefits."

The detailed report submitted by the Council showed that \$26,108,606.16 was paid by national and international labor organizations to their members in out-of-work, disability, pension, death and sick benefits.

The amounts of the various benefits listed in the Council's report were as follows:

Death benefits	\$12,650,302.84
Sick benefits	1,047,010.93
Unemployment benefits	3,356,276.11
Old Age benefits	3,684,954.04
Disability benefits	3,379,275.71
Miscellaneous	1,990,786.53

Total\$26,108,606.16

of an educational department in an important city has decreed that girls with bobbed hair should be regarded as Communists and have their heads chopped off. In this country no such display of intolerance should be permitted, but at times there are cases which do not appear to be unlike that of the Chinese educationist, and where persons are classified as Communists on evidence as flimsy as bobbed hair.

The Labor World

If you are not already a regular subscriber to *The Labor World*, clip this coupon now, sign your name and address, pin a one dollar bill, and mail to *The Labor World*, 11 St. Paul Street West, Montreal, and get this bright and interesting sheet for a full year.

Please send me *The Labor World* for one year.

NAME

ADDRESS

Traymore Restaurants and Catering Ltd.

Owning and operating in Montreal
A CHAIN OF RESTAURANTS
 Famous for Quality Cuisine and Service
AT POPULAR PRICES

We Cordially invite you to sample Traymore Hospitality
 Your appetite can indulge its individual whims
 from the constantly varied menus at all of the

TRAYMORE RESTAURANTS

Note carefully the Locations of our Montreal Restaurants

TRAYMORE "ROUND ROOM" RESTAURANT	Cor. Peel & St. Catherine Drummond Bldg.
TRAYMORE RESTAURANT No. 2	Cor. Bleury & St. Catherine
COMMODORE RESTAURANT	1430 St. Catherine St. W.
HARMONY RESTAURANT	Dominion Sq. Building, Cor. Peel & St. Catherine
SALANN RESTAURANT	Dominion Sq. Building, Cor. Peel & St. Catherine

KRAUSMANN'S LORRAINE GRILL
 Luncheon - Dinner - Supper
 Floor Show - Dancing - No Cover Charge
 1197 Phillips Sq.
 Just a step from Eaton's or Morgan's

HEAD OFFICE:
 Dominion
 Sq.
 Building

KRAUSMANN'S LORRAINE TAVERN
 Smartest Tavern in Montreal
 Luncheon a Specialty
 1197 Phillips Sq.

Catering
 a
 Specialty
 MA. 6695

La monnaie scripturale

On en parle beaucoup depuis quelques années. Les uns en nient l'existence, d'autres lui attribuent des propriétés mystérieuses. Qu'est-ce donc que cette monnaie scripturale?

C'est celle qui est créée par les banques par une simple écriture portée sur leurs livres. Aussi l'appelle-t-on "scripturale" ou "bancaire".

Quand un client dépose des billets dans une banque, il lui est ouvert un compte où la somme déposée est inscrite et il lui est remis un carnet de chèques avec lequel il effectuera ses règlements. Le dépôt est alors la contre-partie d'une remise d'espèces. Mais un dépôt peut également être la contre-partie d'effets de commerce escomptés, de valeurs remises en nantissement ou de crédits accordés contre toute autre garantie. Il n'y a plus alors remise à la banque d'espèces; il y a bien création de monnaie, de moyens de règlements, dont le client fera usage avec son carnet de chèques dans les mêmes conditions que le déposant précédent. Il pourra même demander à un banquier les billets qui représentent le crédit ouvert, les emporter chez lui et les convertir en métal. Mais il n'en fera rien; il lui est plus commode pour ses paiements d'utiliser les chèques qui lui ont été remis.

Ainsi la banque aura réellement créé de la monnaie; l'ensemble de sa clientèle (déposants véritables et bénéficiaires de crédits) disposera d'une quantité de moyens de règlements, donc de monnaie, bien supérieure au volume de billets confiés à la banque.

Si la banque peut agir ainsi et déposséder en fait la Banque de France de son privilège d'émission, cela tient à ce que la majeure partie des fournitures et des services sont réglés par compensation. Pour cela, les banques utilisent les chèques barrés de la Banque de France, ou échangent leurs créances respectives, traites et chèques, dans les 227 Chambres de compensation créées en France à cet effet. Les règlements par compensation représentent en France plus de 85% de l'ensemble des règlements. En 1935, les transactions réglées par compensation ont atteint 1,570 milliards, et cette somme énorme a pu être réglée sans emploi de billets. C'est l'existence de cette compensation interbancaire qui permet aux banques, suivant leurs caprices ou leurs intérêts, hors de tout contrôle, de créer une monnaie en tous points identique à la monnaie de la banque d'émission.

Supposons, pour simplifier les explications, qu'il n'y ait qu'une seule banque et qu'aucune thésaurisation ne vienne déranger le circuit économique. Tant que les règlements se feront par compensation, la banque pourra créer de la monnaie en aussi grande quantité qu'elle le voudra, sans entraîner la moindre émission de billets. Tous les règlements se traduiront par une double écriture, une au début de celui qui paie, et une autre, égale en somme au crédit de celui qui reçoit. Il y a là une possibilité d'inflation certaine.

C'est d'ailleurs ce qui s'est produit en France de 1926 à 1930. D'abondants crédits avaient été ouverts aux industriels et commerçants. La compensation évitait l'émission des billets.

Vient la thésaurisation qui transforme les dépôts en billets et retire ceux-ci du circuit interbancaire. Née de la méfiance envers les banques ou commandée par l'espoir de profiter d'une modification éventuelle des rapports légaux existant entre le franc, l'or et les monnaies étrangères, cette thésaurisation qui s'accompagne d'une réduction des échanges compensés fait apparaître le caractère fragile des opérations des banques. Celles-ci entament alors, et avant la banque d'émission, le processus de déflation monétaire, c'est-à-dire la réduction des moyens de paiement mis à la disposition des clients. On n'a pas assez remarqué que, depuis 1930, le volume des billets émis par la Banque de France est resté relativement stable aux environs de 80 milliards. Ce qui a disparu, ce sont les crédits ouverts aux banques et particuliers dans les écritures de la Banque de France. Les engagements à vue sont, en effet, revenus de 115 milliards à 95 milliards. De même, les crédits ouverts par les banques de dépôts à leur clientèle, qui dépassaient 35 milliards en 1930, tombaient en 1935 à moins de 15 milliards. Il n'y a pas à s'étonner si cette déflation monétaire, succédant à une inflation désordonnée, a provoqué le désordre économique que nous constatons.

Cette possibilité pour les banques de créer de la monnaie, tout comme l'institut d'émission, est un droit exorbitant. Toute l'histoire monétaire témoigne de la lutte entreprise par les pouvoirs publics pour contrôler et régler le volume de la monnaie en circulation. Quand l'habitude fut prise de compter avec des morceaux de métal de forme et de poids définis, les rois de France s'attribuèrent le droit exclusif de la frappe. Quand le commerce prit l'habitude des billets des banques, d'abord certificats de dépôts de métal, puis simple reconnaissance d'un droit, les pouvoirs publics règlementèrent l'émission: des billets, puis en accordèrent le privilège dans tous les pays, à une banque centrale d'émission.

Voilà que ce mode est aujourd'hui dépassé. La monnaie scripturale a fait son apparition. Sa création est arbitraire. Elle est commandée plus par les bénéfices éventuels de la banque que par l'intérêt social. Une création trop abondante, une résorption trop brutale présentent les mêmes graves inconvénients que les inflations et déflations monétaires analysées dans les ouvrages classiques. Quoi d'étonnant si certains partis politiques et la C. G. T., en particulier, se sont préoccupés de cette question. Rendre aux pouvoirs publics le plein exercice du droit régulier, le contrôle de toute la monnaie en circulation, cela conduit à réviser nos notions, souvent périmées, de la monnaie et du crédit, à réclamer le contrôle des banques et du crédit, à demander une organisation nouvelle des banques de règlements ou banques de dépôts, à séparer celles-ci des banques d'af-

LE MONDE OUVRIER

The Labor World

Rédigé en collaboration

Le porte-parole des ouvriers organisés de la province de Québec

The Bilingual Mouthpiece of the Province of Quebec Organized Workers



Member of the International Labor Press
 Membre de la Presse Internationale
 Ouvrière d'Amérique

BEN. DROLET

Gérant de la circulation
 Circulation Manager

Tél. LAncester 3858

Salon de Fleurs St-Denis

1590, RUE SAINT-DENIS, (Édifice du Théâtre St-Denis)

Spécialités:

Bouquets de Noces, Tributs Floraux

Escompte de 10% aux lecteurs du "Monde Ouvrier"

Mme J. Z. PILON. Rés. Harbour 7901

PLATEAU 0762

AVENUE TAVERN

100% ORGANIZED

Light and Dark Ales and Lagers
 Special Parlor for Ladies

1445 Bleury Street, MONTREAL
 Opposite Imperial Theatre

The Canadian Converters Company, Limited

470 LAGAUCHETIERE ST. WEST

MONTREAL



DOMINION TEXTILE CO.
 LIMITED

DOMINION BRIDGE CO.

Limited

Head Office and Works at
 LACHINE, P. Q.

Branch Works:

Amherst Ottawa Toronto
 Winnipeg Calgary Vancouver

A lesson from the depression—Be a Civil Servant—Postman, Customs Examiner, Clerk, Stenographer, etc. Free Booklet "How to get a Government Job." M.C.C. Civil Service School, Toronto (10)

fares ou de financement dont le client doit être considéré comme un associé et non comme un déposant.

Ce sont ces principes qui commandent le développement de la partie du Plan de la C. G. T. se rapportant à l'organisation bancaire. L'ordre économique ne peut être rétabli si le désordre monétaire continue.

L'organisation bancaire et le contrôle du crédit doivent aller de pair avec la réorganisation économique. — *Le Bulletin de la Confédération Générale du Travail de France.*

Retail food prices went up 0.4 per cent between August 18 and September 15, according to the United States Bureau of Labor Statistics. This brought prices 5.3 per cent higher than for the corresponding period of 1935.

* * *

Donald Wakefield Smith, prominent Philadelphia lawyer, was named a member of the National Labor Relations Board recently. He was appointed to the post left vacant by John Carmody, who resigned to become a member of the Rural Electrification Administration.



Our Leading Amusement Places

Dans nos Théâtres

PALACE

Jean HARLOW, Wm. POWELL
 Myrna LOY, Spencer TRACY

"LIBELED LADY"

Added Attraction
 "SWORN ENEMY"

CAPITOL

"3 Men On A Horse"

with FRANK McHUGH
 JOAN BLONDELL
 GUY KIBBEE

Added Attraction
 "ISLE OF FURY"

PRINCESS THEATRE

NINO MARTINI in

'The Gay Desperado'

with IDA LUPINO, LEO CARRILLO

Added Attraction

ALL AMERICAN CHUMP

Daily 10-1, Sunday 1-2, 25¢

Faites vos achats de
 MERCERIES et VETEMENTS

FASHION-CRAFT

chez LECHASSEUR, Limitée

974 ouest, rue Sainte-Catherine
 281 est, rue Sainte-Catherine
 375 ouest, rue Saint-Jacques

J. SYLVIO MATHIEU

SERVICE DE TOILETTE

Tabliers, Jaquettes, Gilets, Nappes, Napkins, Serviettes de barbiers, etc., et tout autre article à l'usage de la toilette.

LINGE DE FAMILLE A LA LIVRE

Buanderie: 1871, rue CARTIER

Tél.: AMherst 8566

Résidence: 3851, rue Dandurand
 Tél.: CLairval 2230

The Windsor Hotel

ON DOMINION SQUARE
 MONTREAL

J. ALDERIC RAYMOND

Vice-Président

Wires and Cables—Telephone Apparatus—Fire Alarm and Police Signalling Systems — Radio Transmitting and Receiving Equipment.

Made in Canada by

Northern Electric

Plant and General Offices
 MONTREAL, P. Q.

All Imperial products are manufactured in Canada by Canadian Workmen, at our six modern Refineries one of which is located at Montreal East.

IMPERIAL OIL LIMITED